

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-64-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026

N° 64/26

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 18 février 2026
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) 10 mars 2026

Objet de la délibération :

Assainissement collectif : Ligne de trésorerie complémentaire

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	10
· Excusé(e)s :	5
· Non excusé(e)s :	20
- Votants	72
- Ne participe pas au vote	0

Résultat du vote	
- Pour :	72
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 03 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six,

Le trois mars,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni au Centre d'Animations et de Loisirs de la commune d'Ornans, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de mars.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Procuration

Fabienne ARNOUX à Jean-Claude GRENIER, Joel BOLE à Vincent MARGUET, Laurent BROCARD à Félix CHOPARD, Franck COLLINET à Christophe JOUVIN, Jean-Pierre CUNCHON à Thierry MAIRE DU POSET, Maxime GROSHENRY à Christophe FAIVRE-PIERRET, Martine LANDRY à Marc JACQUOT, Chantal MARAUX à Sarah FAIVRE, Joelle MAURICE à Christian MESNIER, Laetitia ROGNON à Rémy PAUL

Suppléé(e)s Didier LAITHIER par Marie-Christine ROBERT

Excusé(e)

Guillaume AYMONIN, Pascal GOSSE, Elisabeth JACQUES, Alain MONNIER, James PROUTEAU

Absent(e)s

Jean-Michel BELPOIS, Christine BREUILLOT, Michel CALY, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Jean-Marie DONEY, Maryse FAILLENET, Danièle FIETIER, Yves GAMELON, Florian GRILLON, Nathalie KOWAL-BONDY, Sylvie LHERITIER, Romuald MAUGAIN, Jacques MAURICE, Florence PAUL, Pascal PERCIER, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES, Marie-Christine VERNEREY

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Christophe JOUVIN a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Par délibération N ° 155 -25 du 15 décembre 2025, le conseil communautaire autorisait le Président à signer tous les documents afférents au renouvellement au 15 janvier 2026 de la ligne de Trésorerie du budget assainissement d'un montant de 1 500 000 €.

Le service assainissement rencontrant des difficultés dans la récolte des données pour procéder rapidement aux dernières facturation 2025, il est nécessaire de recourir à une ligne de Trésorerie complémentaire pour 500 000 € sur cet exercice.

Il est proposé de contracter cette ouverture de crédit auprès de la caisse d'épargne Bourgogne Franche-Comté via une ligne de Trésorerie interactive, selon les conditions suivantes :

Montant = 500 000€

Durée = un an maximum

Taux d'intérêt = marge sur €ster 1.00%

Paiement des intérêts = trimestriel

Frais de dossier = néant

Commission d'engagement = 0.15%

Commission de gestion = néant

Commission de non-utilisation = 0.0500% de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen. Périodicité identique aux intérêts.

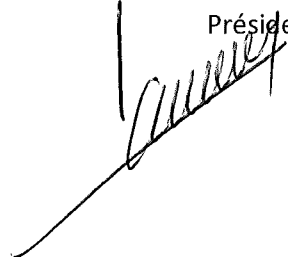
Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire autorise à l'unanimité le Président à solliciter cette ligne de Trésorerie complémentaire et à signer tous les documents relatifs.

Fait et délibéré en séance, le 03.03.2026

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC Grenier', is written over the printed name and title of the President.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20260303-64-26-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/03/2026